



## COMPTE-RENDU N°5 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze juillet à 18h30

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Montpon, sous la Présidence de Monsieur Jean Paul LOTTERIE, Président.

Date de convocation : le 4 juillet 2018

**PRESENTS** : MM. GUERIN – GONTHIER – VERGNAUD – TALIANO – DEJEAN – CHAUSSADE – PILET – COUSTILLAS – GUILLAUME – LOTTERIE – RICHARD – GABRIEL – WILLIAMS – BLIN – SALAT – MARCADIER – DUFOURGT – DARRACQ – GALON

**EXCUSES / ABSENTS** : MM. SEGONZAC – PIEDFERT – DELIBIE – LAGOUBIE (procuration M BLIN) – AUXERRE RIGOULET (procuration M RICHARD) – CABROL (procuration Mme GABRIEL) – GIMENEZ – DUHARD (procuration M MARCADIER) – LACHAIZE – BORDERIE – CABIROL (procuration M DUFOURGT) – LEY – LAULANET

Secrétaire de séance : Monsieur Lionel VERGNAUD

- **Approbation du compte rendu du Conseil communautaire du 30 mai 2018**

Le compte-rendu de la séance du conseil communautaire du 30 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

- **Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil communautaire au Président**

- Décision n°2018-7 : Signature d'une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 € à la Banque Postale
- Décision n°2018-8 : Signature du contrat de prêt pour le financement du programme voirie 2018 pour un montant de 240 000 € auprès de la Caisse d'Épargne
- Décision n°2018-9 : Signature du contrat de prêt pour le financement des aménagements de bourgs pour un montant de 600 000 € auprès de la Banque Postale
- Décision n°2018-10 : Signature du contrat de prêt pour le financement de l'extension de la MSP pour un montant de 151 900 € auprès de la Caisse d'Épargne
- Décision n°2018-11 : Signature du contrat de prêt pour le financement de travaux de voirie sur la ZA de Montpon pour un montant de 358 400 € auprès de la Caisse d'Épargne
- Décision n°2018-12 : Signature du contrat de prêt pour le financement des investissements 2018 pour un montant de 629 960 € auprès de la Caisse d'Épargne

- **Budget Principal CCIDL - Décision modificative N°03 – Virement de crédits – Exercice 2018**

Dans le cadre du transfert de la compétence Voirie et de l'intégration du matériel mis à disposition dans l'actif de la CCIDL, il convient d'augmenter la prévision budgétaire relative aux opérations d'amortissements de 13 000,00 €.

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire de prendre la décision modificative suivante :

VIREMENT DE CREDITS		
Comptes	Diminution	Augmentation
042-6811 – Dotations aux amortissements		13 000,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	13 000,00 €	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>13 000,00 €</b>	<b>13 000,00 €</b>

  

VIREMENT DE CREDITS		
Comptes	Diminution	Augmentation
021 – Virement de la section de fonctionnement	13 000,00 €	
281757 – Matériel et outillage de voirie issu d'une MAD		8 603,05 €
281758 – Matériel technique issu d'une MAD		1 405,80 €
281782 – Matériel de transport issu d'une MAD		500,00 €
281788 – Autres immobilisations corporelles issues d'une MAD		2 491,15 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>13 000,00€</b>	<b>13 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **VALIDE** la décision modificative telle que ci-dessus présentée,
- **AUTORISE** M. le Président à effectuer toute démarche et à signer tout document dans le cadre de ce dossier.

Vote :                      Pour : 24                      Contre : 0                      Abstention : 0

• **Budget Annexe SPANC - Décision modificative N°01– Virement de crédits – Exercice 2018**

La CCIDL doit effectuer une régularisation sur un titre émis à tort en 2008 à l'attention d'un particulier qui finalement ne s'était pas porté acquéreur du terrain concerné.

Afin de régulariser cette situation, le Conseil communautaire est invité à approuver la décision modificative proposée :

VIREMENT DE CREDITS		
Comptes	Augmentation	Diminution
673 – Annulation de titres des années antérieures	70,00 €	
6541 – Créances admises en non-valeur		70,00 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>70,00 €</b>	<b>70,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **VALIDE** la décision modificative telle que ci-dessus présentée,

- **AUTORISE** M. le Président à effectuer toute démarche et à signer tout document dans le cadre de ce dossier.

Vote :                      Pour : 24                      Contre : 0                      Abstention : 0

- **Budget Annexe Lotissement le Château - Décision modificative n°02 (rectificative de la DM n° 01)- Augmentation de crédits - Exercice 2018**

L'Etude Notariale en charge de l'établissement des actes de ventes des terrains du Lotissement le Château sur la commune de Le Pizou a transmis à la CCIDL les relevés de compte relatifs aux dépôts des pièces et attestations de mutation des terrains de l'année 2014 à l'année 2016.

Il convient donc d'inscrire cette dépense supplémentaire et d'intégrer cette somme à l'opération d'ordre comptable de constat du stock qui aura lieu en fin d'année. Afin d'équilibrer cette opération, une augmentation de la subvention du budget principal est nécessaire.

Cette décision modificative annule et remplace la décision modificative n°01 :

<b>Augmentation de crédits</b>		
<b>Comptes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
774 – Subvention exceptionnelle		2 757,00 €
71355 – Variation des stocks de terrains aménagés <b><u>OPERATION D'ORDRE</u></b>		2 757,00 €
6045 – Achats études, prestations de service	2 757,00 €	
023 – Virement à la section d'investissement	2 757,00 €	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 514,00 €</b>	<b>5 514,00 €</b>
3555 – Constat lots achevés <b><u>OPERATION D'ORDRE</u></b>	2 757,00 €	
021 – Virement de la section de fonctionnement		2 757,00 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 757,00 €</b>	<b>2 757,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **VALIDE** la décision modificative telle que ci-dessus présentée,
- **AUTORISE** M. le Président à effectuer toute démarche et à signer tout document dans le cadre de ce dossier.

Vote :                      Pour : 24                      Contre : 0                      Abstention : 0

- **Extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Montpon-Ménéstérol – actualisation et phasage du projet - validation du plan de financement prévisionnel et demande de subventions auprès des financeurs potentiels**